



Saint-Barnabé, le 25 juin 2026

Madame,
Monsieur,

Prenez avis que le conseil municipal de la municipalité de la Paroisse de Saint-Barnabé siégera en séance extraordinaire, le 29 juin prochain, à **18 h 30**, à la salle des délibérations de l'hôtel de ville.

En vertu du pouvoir qui m'est conféré par l'article 152 du *Code municipal*, je convoque donc officiellement cette séance extraordinaire du conseil municipal prévue pour le 29 juin prochain.

Voici l'ordre du jour de cette réunion.

Ordre du jour

1. Ouverture de la réunion et vérification du quorum;
2. Lecture de l'avis de convocation;
3. Entérinement d'une entente et autorisation de sa signature par le Maire;
4. Période de questions;
5. Clôture de la séance.

/S/ Martin Beaudry
Greffier-Trésorier